

II.—DOMINATION BRITANNIQUE

Situation
inquiétante
de l'Eglise

Personne n'ignore par quelles anxiétés passèrent nos pères aux jours sombres de la défaite, et leur désespoir, lorsque le traité de Paris, 1763, consacrant définitivement la Conquête, brisa les derniers liens qui les unissaient à la France. Ils avaient tout sujet de craindre pour leur religion et leur nationalité. Le vénérable M^{er} de Pontbriand était mort de chagrin, 1760. Son successeur, M^{er} Briand, sollicitait vainement de la cour de Londres la permission de se faire sacrer ; ce ne fut qu'en 1766 qu'il l'obtint. Le clergé diminuait chaque année et ne se recrutait qu'avec peine.

M^{er} Briand
assure sa
succession

Pour éviter le renouvellement d'une semblable crise, M^{er} Briand, de concert avec Rome, prit le parti de se choisir et de sacrer lui-même un coadjuteur avec future succession ; sage mesure que ses successeurs continuèrent de prendre après lui, aussi longtemps que la liberté religieuse ne fut point assurée.

L'Angleterre
respecte les
droits

Mais Dieu, qui tire le bien du mal, voulut que le changement de régime, d'abord si gros de menaces pour notre Eglise, tournât finalement à son salut. Lorsque l'insurrection des colonies américaines éclata, 1775, le cabinet anglais comprit que l'unique moyen de maintenir sa domination sur les rives du Saint-Laurent était de nous enlever tout sujet de plainte, en nous garantissant la conservation de notre religion, de notre langue et de nos lois.

Le Canada
évite la
révolution
française

Puis, que serions-nous devenus quelques années plus tard, lors de la Révolution, si le Canada eût encore appartenu à la France ? La religion y eût